

www.lecourrierfinancier.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Inter Invest Capital lance le FIP Outre-mer Inter Invest n°1

La Rédaction

Asset Management - Inter Invest Capital, société de gestion agréée par l'AMF, annonce le lancement du FIP Outre-mer Inter Invest n°1 destiné au financement de PME de croissance dans les DOM-COM. Jusque-là réservé aux résidents fiscaux domiens, la loi Egalité réelle Outre-mer du 14 février 2017 a ouvert aux résidents fiscaux métropolitains la possibilité d'investir dans un FIP dédié aux PME ultra-marines et de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 38% de leurs versements, en contrepartie d'une durée de blocage de 6 ans minimum.

Avec 26 ans d'expérience dans le cadre du dispositif Girardin, le Groupe Inter Invest est devenu le partenaire de référence des PME d'Outre-mer, avec 9 agences localisées sur l'ensemble des DOM-COM. Le Groupe Inter Invest a ainsi participé au financement de plus de 17.000 entreprises basées en Outre-mer et compte 1.46 milliard € d'actifs sous gestion à fin 2016.

En 2015, Inter Invest choisit de renforcer son implication auprès de ces entreprises ; le 1er FIP Inter Invest conseillé et commercialisé par le Groupe est lancé. Le FIP Outre-mer Inter Invest n°1 est le quatrième millésime de la gamme avec pour particularité d'être investi sur l'ensemble des DOM et des COM.

Une réduction d'impôt sur le revenu de 38%

Jusqu'à présent, le FIP DOM donnait droit à une réduction d'impôt égale à 42% des versements effectués, soit bien plus importante que le FIP de droit commun (18% du montant net investi). Il était cependant réservé aux seuls résidents domiens. Mécaniquement, son développement était limité et la collecte sur ce produit n'a pas dépassé 8M€ en quatre ans.

Seul le FIP Corse offrait aux contribuables métropolitains un taux bonifié à 38%. Ce véhicule a d'ailleurs connu depuis sa création en 2007 un certain engouement auprès des investisseurs (70M€ pour la seule année 2016) bien que le PIB de la Corse soit 6 fois moins élevé que celui d'Outre-mer et que le nombre d'entreprises corses éligibles au dispositif FIP soit bien inférieur à celui des PME ultra-marines.

Aujourd'hui, cette inégalité est levée. Les investisseurs métropolitains peuvent désormais soutenir la croissance des PME ultra-marines et bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 38% des sommes investies, en contrepartie d'une durée de blocage minimum de 6 ans et de 9 ans maximum.

Le FIP Outre-mer Inter Invest n°1 ouvre droit à une réduction d'impôt pouvant atteindre 9 120€ pour les personnes mariées ou liées par un PACS et soumises à une imposition commune (soit un investissement de 24 000€) et 4 560€ maximum pour les célibataires, veufs ou divorcés (soit un investissement de 12 000€).

Un tissu économique dynamique

Avec plus de 5 600 PME rien que dans les DOM, sur un territoire offrant une réelle diversité économique, le FIP Outre-mer Inter Invest n°1 ouvre l'accès à de vastes opportunités d'investissement dans l'ensemble des DOM et des COM.

www.lecourrierfinancier.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Le Fonds réalise ses investissements dans des PME exerçant leur activité sur 3 zones économiques distinctes : l'arc Antilles-Guyane, les départements de l'Océan Indien et les collectivités de l'Océan Pacifique. Il est ainsi en mesure de tirer profit de la profondeur et de la spécificité de chacune d'entre elles.

« En gommant l'inégalité qui subsistait entre les résidents fiscaux domiens et métropolitains, la loi Egalité réelle Outre-mer crée également un nouveau levier de financement des PME des DOM-COM indispensable à leur développement. » précise Jérôme DEVAUD, Directeur Général Délégué d'[Inter Invest](#).

Une stratégie d'investissement engagée

[Inter Invest](#) Capital est spécialisée dans les opérations de capital-développement en structurant des investissements en fonds propres ou quasi fonds propres dans des PME de croissance.

Bien que la réglementation impose que l'actif d'un FIP Outre-mer soit investi au minimum à 70 % dans les entreprises ultra-marines³, [Inter Invest](#) Capital s'est fixé pour objectif de porter ce ratio à 90%⁴. Afin de diversifier le portefeuille du FIP Outre-mer [Inter Invest](#) n°1 et d'accroître la visibilité de son rendement, les gérants alloueront, par ailleurs, 50% minimum de l'actif sur des obligations convertibles⁴.

Le FIP Outre-mer [Inter Invest](#) n°1 étant composé d'instruments financiers d'entreprises non cotées, il présente donc des risques spécifiques, notamment de perte en capital et de liquidité. Le FIP Outre-mer [Inter Invest](#) n°1 est ouvert à la souscription des particuliers redevables de l'IR jusqu'au 31 décembre 2018.